

L'an deux mille vingt-trois, le 25 janvier, à vingt heures trente-cinq minutes, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la **Commune de Saint-Georges-de-Luzençon**, sous la présidence de **M. Didier CADAUX, Maire** de la Commune de **Saint-Georges-de-Luzençon**, dûment convoqués le 20 janvier 2023.

**Présents :** BEAUMONT Yvon, BERNARD Jean Luc, CADAUX Didier, CARRIERE Edith, CARRIERE Philippe, CHUREAU Esther, DELMAS Corinne, EGEA Frédéric, FAGES Christine, GAUFFRE Christian, THOMAS Remi et VICENTE Florian.

Formant la majorité des membres en exercice

**Procuration(s) :** ARIZA Emmanuelle (pouvoir à CHUREAU Esther), FORT Dominique (pouvoir à DELMAS Corinne), LEPETIT Philippe (pouvoir à VICENTE Florian), MUYS Elisabeth (pouvoir à BERNARD Jean Luc)

**Absent(s) excusé(s) :** CARNAC Alain, GALTIER Samuel, LOPEZ Emilie

Nombre de Membres en Exercice :	19
Nombre de Membres présents :	12
Nombre de suffrages exprimés :	16
Vote(s) Pour :	16
Vote(s) Contre :	0
Absentions(s) :	0

**Publiée le :** 03 fév. 2023

**Transmise au Représentant de l'État le :** 03 fév. 2023

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Mme DELMAS Corinne** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e), pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Objet de la délibération : Dotation d'Equipement des territoires Ruraux (DETR) 2023 –  
Demande de subvention pour les travaux d'investissement sur la voirie locale**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une liste de voies communales et communautaires nécessitant de gros travaux d'investissement à effectuer pendant l'année 2023 a été établie.

La liste des travaux est la suivante :

- La réfection de la route de la rue Roquelongue traitée en enrobés à chaud
- La reprise sur 795 ml de la voirie communale de Linas, route de Luzençon, route de Mayres, route de Ségonac, route de Saint Geniez de Bertrand, traitée en grave émulsion et un revêtement bicouche ;
- Des travaux de signalisation horizontale et verticale effectués en agglomération : reprise des marquages des voiries après réfection, sécurisation de plusieurs carrefours par la mise en place par exemples de miroirs et de signalisation pour rapport au changement de sens de circulation.

Séance du 25 Janvier 2023

**Délibération n° D2023-001**

Dans le cadre de ces travaux, le plan de financement suivant pourrait être adopté :

Montant total des travaux H.T. :	95 449.38 €
Taux de subvention demandé :	30%
Montant de la subvention DETR :	28 634.81 €
Reste à financer (autofinancement) :	66 814.57 €

Où cet exposé, et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Adopte le plan de financement mentionné et valide cette proposition de demande de subvention de DETR pour les travaux d'investissement sur la voirie communale.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessous.

Fait à Saint-Georges-de-Luzençon

Le 25 Janvier 2023

Le Secrétaire de séance

Pour extrait conforme,  
Le Maire  
M. CADAUX Didier



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours :

**DELAIS ET VOIES DE RECOURS** : Conformément à l'article R 421-1 du Code de la justice administrative.

Dans les 2 mois à partir de la notification du présent arrêté, vous pouvez entreprendre :

- un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale,
- et/ou
- un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.